

Non au système universel de retraite par points Retrait du projet Macron-Delevoeye, ne touchez pas à la CNRACL !

Macron a lui-même qualifié sa réforme des retraites de « mère de toutes les réformes ». En effet, il ne s'agit pas d'une réforme de plus mais d'une opération de grande envergure pour en finir avec le système existant, qui passe par la liquidation de tous les régimes existant, dont la CNRACL* et l'IRCANTEC*

Au nom de « l'équité » et de projections démographiques sur les 50 ans à venir, Emmanuel Macron voudrait gommer d'un trait un édifice social fondamental depuis 1945 : le système de retraite par répartition fondé sur la solidarité entre actifs et retraités.

Aujourd'hui le calcul de la retraite d'un salarié, qu'il soit du secteur privé ou dans la fonction publique est fondé sur trois paramètres : la durée de cotisation, l'âge légal de départ en retraite et le salaire de référence (les 25 meilleures années pour le privé et les 6 derniers mois pour les fonctionnaires)

Travailler plus...

La réforme Macron-Delevoeye, c'est la fin du calcul de la pension sur les six derniers mois : le régime universel par points implique un décompte sur la totalité de la carrière.

toucher moins...

Dans la fonction publique, la retraite représente aujourd'hui 75% de l'indice détenu lors des 6 derniers mois. Avec le système Macron, les projections montrent un taux de remplacement de 50%, comme en Allemagne, en Suède ou en Italie. L'objectif est bien de nous faire travailler plus longtemps.

avec moins de garanties.

- **le système des points rompt le lien entre le salaire et la retraite.** Sous couvert d'équité, il vise à uniformiser les retraites par le bas et inciter ceux qui le peuvent à souscrire à des retraites assurantielles privées par capitalisation.
- **la suppression des régimes spéciaux revient à supprimer les garanties, éléments de solidarité, prise en compte des conditions de pénibilité spécifiques à chaque statut.** La réforme Macron-Delevoeye prévoit la « fermeture progressive » des emplois classés en catégorie active.
- **Avec le système Macron, il n'y a plus de durée de cotisation ni de « meilleures années » et par conséquent il est impossible de garantir que l'on pourra avoir une retraite à taux plein avant 64 ans.**

Aujourd'hui, le gouvernement peut geler les pensions, mais il ne peut pas en baisser le montant. Ce sera possible demain avec le régime universel par points : le système universel sera directement contrôlé par le ministère de l'économie et des finances qui pourra décider, selon la « conjoncture » de baisser la valeur du point.

Toutes les études, projections, analyses s'accordent à dire qu'avec ce système, les pensions chuteront de 10 à 30%, voire plus !

Problème démographique ? S'agit-il seulement de la question de l'allongement de la durée de vie ? Comment se fait-il qu'il y a de moins en moins de cotisants ? Aujourd'hui la caisse de retraite des territoriaux et hospitaliers reste excédentaire mais le ratio du nombre de cotisants pour un retraité est passé de 2,3 à 1,7 entre 2007 et 2017. Le point d'indice a perdu 15% de sa valeur depuis 2000 et la loi dite de « transformation » de la Fonction publique avec la généralisation des recrutements contractuels qu'elle prépare, les mesures de suppressions de 70 000 postes de fonctionnaires territoriaux, l'augmentation honteuse des mises en retraite pour invalidité sans reclassement, toutes ces mesures qui ont un impact désastreux sur le montant global des cotisations augurent le passage rapide à un ratio négatif.

La démographie a bon dos. Ce sont des mesures politiques prises depuis 20 ans qui menacent l'équilibre et l'efficacité de notre caisse !

L'objectif de supprimer les régimes spéciaux vise à briser les garanties de l'ensemble des salariés en nivelant tout par le bas : le nouveau contrat social de Macron c'est : travailler plus, gagner moins et nous faire crever le plus tôt possible. Pendant ce temps-là les patrons, financiers et spéculateurs qui n'ont pas encore fini de digérer les milliards de cadeaux du CICE déglutissent et se préparent à se goinfrer une fois de plus sur notre dos...

Le gouvernement lance une grande campagne médiatique d'intoxication (où il parle de grande négociation pour mieux nous enfumer) pour faire croire que nos régimes de retraite seraient des « privilèges » face à ceux qui n'en ont pas.

La CNRACL : notre régime de retraite !

L'originalité de la CNRACL est d'être un des rares régimes dont le conseil d'administration comporte des représentants des employeurs et des agents élus. Nous les élisons tous les 6 ans sur liste syndicale et portons nos principes et revendications. Notre régime est viable : plus d'actifs que de retraités. Notre caisse est déjà ponctionnée au nom de la compensation. Nous demandons le maintien de nos régimes de retraites. La CNRACL gère aussi les fonds de prévention pour améliorer nos conditions de travail et prévenir maladie et accident professionnel. Le Fond d'action sociale (FAS) est un de celui qui protège et aide le mieux nos retraités en difficultés. L'invalidité suite à accident de service est prise en compte par notre caisse. Perdre la CNRACL serait perdre tous ces avantages et cette philosophie.

Face à ce déluge d'hypocrisie gouvernementale, la CGT a des revendications pour défendre et améliorer notre système des retraites :

- Des droits garantissant dans tous les secteurs la possibilité d'un départ à la retraite à 60 ans à taux plein
- Une pension d'au moins 75% du revenu net d'activité (pour une carrière complète) sans que celle-ci puisse être inférieure au SMIC
- La réindexation des retraites sur le salaire moyen et non sur l'inflation, facteur de décrochage du pouvoir d'achat entre les actifs et les retraités
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 euros
- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est 6,5 milliards d'euros dans l'immédiat pour les retraites
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité
- Le recrutement massif d'emplois statutaires pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics
- La semaine de travail à 32 heures
- L'abrogation de la loi Fonction publique du 6 août 2019

DU 9 au 11 JANVIER, la CGT appelle les salariés du public et du privé à se mobiliser pour défendre leurs droits et exprimer leurs revendications.

JEUDEI 9 JANVIER

SAINT-BRIEUC : opération escargot sur la RN12, RDV à partir de 11h à l'aéroport de Trémuson.

Rassemblement 13h30 Place de la Liberté

GUINGAMP : RDV à 11h, parvis de la mairie de Guingamp.

LANNION : Rassemblement 11h30 derrière La Poste.

LAMBALLE : RDV 11h à l'UL Lamballe puis à 13h opération escargot jusqu' à Saint-Brieuc.

VENDREDI 10 JANVIER

Manifestation à la gare de SAINT-BRIEUC à 13h30.

Grillade à partir de 12h30.

Covoiturage prévu à LANNION, 12h30 Parking Kermaria

SAMEDI 11 JANVIER

Rassemblement sur le parvis de la gare de SAINT-BRIEUC